



Réf : 0130-25/FNEB/BEF/Pdt/SG

COMMUNIQUÉ

(Portant notification du lancement du processus électoral du renouvellement du Bureau Exécutif Fédéral)

Le Bureau Exécutif Fédéral, à travers ce communiqué, informe la communauté universitaire, les membres actifs de la FNEB en particulier, du lancement du processus électoral pour le renouvellement du Bureau Exécutif Fédéral.

En effet, conformément aux dispositions statutaires de la FNEB, il est organisé, à la fin de chaque mandature, les élections pour le renouvellement des membres du Bureau Exécutif Fédéral par la Commission Électorale Fédérale Autonome (CEFA), installée par le Conseil Central Fédéral (CCF), organe de régulation de la FNEB.

C'est ainsi que le samedi 12 Juillet dernier, le CCF a convié les représentants des différentes Institutions Spécialisées (IS), des Bureaux d'Unions d'Entités (BUE) des Facultés et Ecoles à une séance dans le but d'installer ladite commission. Pendant que ces représentants des organes de base de la FNEB procédaient au vote devant conduire à l'installation des membres de cette commission, force a été de constater que les Sieurs Chédrack DJIDONOU et Méchack TOLLI, tous deux appartenant à l'ex-Garde Fédérale, de pseudonymes respectifs, "TEKILA" et "Méchant", ont fait irruption dans le Bureau du Conseil Central Fédéral où se déroulait la séance afin d'empêcher de force le déroulement du scrutin.

Habitué aux actes de vandalisme, ces milices non étudiants ont défoncé la porte du Bureau du Conseil Central Fédéral, saccagé les matériaux qui servaient pour le scrutin, semé la terreur dans le rang des électeurs, porté la main à certains membres du Bureau Exécutif Fédéral qui étaient dans le hall et même proliféré des menaces qui laissaient entendre qu'ils vont continuer de semer le trouble aussi longtemps que cela leur plairait puisqu'ils auraient un avocat et certains anciens de la FNEB qui les couvrent, protègent et vont les défendre en son temps.

Or, le 21 juillet 2022, à travers un communiqué, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique faisait déjà ce constat et ordonnait la dissolution de tout corps sécuritaire à vocation de former des étudiants soldats ; laquelle recommandation a été respectée et actée par la décision N°0001_2022/FNEB/BEF/PSG de la FNEB, en date du 19 Août 2022, portant dissolution de la garde fédérale, des gardes fédérales d'entités et suspensions des activités des corps sécuritaires de la FNEB à l'UAC et des centres affiliés.

Prenant donc acte des perturbations évoquées haut, le Président du Conseil Central Fédéral a dû surseoir à la séance qui sera ultérieurement reconvoquée afin que le processus électoral enclenché puisse aboutir ; preuve



REPUBLIQUE DU BENIN

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANTS DU BENIN (FNEB)



BUREAU EXECUTIF FEDERAL

de notre bonne foi à assurer l'alternance. À cet effet, nous invitons toutes personnes impliquées (personnes ayant qualité et capacité à agir) à faire preuve de responsabilité en facilitant le bon déroulement dudit processus pour le maintien de la paix et de la quiétude au sein de notre organisation et de notre université.

Par ailleurs, nous tenons à notifier qu'après cet incident du samedi dernier, qu'il nous est revenu, de sources concordantes que certains, dont nous taisons les noms pour l'instant, seraient des instigateurs et d'autres auraient même été soudoyés pour mettre à mal l'organisation d'une élection crédible dans un climat pacifique au sein de la FNEB.

Au moment où la situation sécuritaire de notre cher pays le Bénin est une préoccupation primordiale pour le gouvernement qui s'acharne à assurer la sécurité de tous les citoyens, la Fédération Nationale des Étudiants du Bénin ne saurait encourager des troubles à l'ordre public et ne saurait couvrir leurs auteurs.

Par conséquent, elle met en garde toutes personnes mal intentionnées, se fixant l'objectif de perturber, par différents actes, le bon déroulement du processus en cours et prend l'opinion publique à témoin qu'elles seront tenues, seules responsables des déconvenues de leurs actes et en répondront devant les instances compétentes.

Fait à Abomey- Calavi le 21/07/2025

Pour le BEF/FNEB
Le Président

Marius Togni TCHOMAKOU